

Asbl S.E.A.-S.E.D. vzw – B.P. 38 – 5000 Namur – Tél/Fax : 081/26.26.90 – compte 068-2031082-26



SUPPRESSION DES **E**XPERIENCES SUR L' **A**NIMAL VIVANT

Association sans but lucratif

Toutes les lumières des fêtes à venir ne pourront distraire les véritables amis des animaux : le sort des animaux de laboratoire s'est encore assombri depuis le vote, le 8 septembre 2010, du Parlement européen modifiant la directive relative à la « protection des animaux utilisés à des fins scientifiques ».



L'ensemble des conditions de « vie » des animaux et des règles de conduite des expérimentateurs qui se dégage de ce texte, constitue une catastrophe en matière de respect des animaux d'expérience et de prise en compte des souffrances tant physiques que morales qu'ils endurent.





Contacts S.E.A.

Charleroi : 071/22.04.39 – 69, rue Vandamme 6120 Jamioulx

Liège : 04/224.27.17 – 90, rue des Cotillages 4000 Liège

Bruxelles et Flandre: 012/67.25.51 – 156, Koninksemstraat 3700 Tongeren

Secrétariat central : 081/26.26.90 (téléphone - fax) – sea_sed@yahoo.fr – www.sea-sed.net

Jugez plutôt :

- un animal qui a déjà subi une expérience provoquant une douleur ou une angoisse intense pourra être réutilisé ;

- sont assimilées à ce type d'expérience dite sévère des procédures telles l'ouverture de la cage thoracique sans anesthésie, la nage forcée jusqu'à épuisement et mort,...

- il est à nouveau permis d'expérimenter sur des chats et chiens du tout venant, c'est-à-dire errants, volés, abandonnés ou vendus par leurs propriétaires, ... moyennant « dérogation »



- aucune restriction n'existe quant à l'utilisation des grands singes provenant d'élevage ; en ce qui concerne les individus capturés dans la nature, ils pourront être soumis à des procédures extrêmes et prolongées sur dérogation !

- des expériences peuvent être réalisées sur des espèces menacées et en voie d'extinction...



Quant aux stratégies mises en œuvre pour diminuer le recours aux animaux, là aussi on assiste à un véritable recul par rapport aux engagements pris antérieurement. Ainsi :

- le partage des données obtenues sur animaux a été refusé, ce qui permet la répétition d'expériences identiques ;

- les alternatives ne pourront se substituer aux expériences sur animaux que si elles sont reconnues et répertoriées au niveau européen !!!

Le virement joint à votre journal vous permet de régler votre cotisation annuelle si vous souhaitez devenir ou rester membre de S.E.A. Il vous permet aussi de verser vos dons.
La cotisation vous donne droit à notre revue trimestrielle.

Notre compte : 068-2031082-26

Membre adhérent	12.50 €	Membre protecteur	125.00 €
Membre bienfaiteur	25.00 €	Membre d'honneur	250.00 €

Tous unis pour les défendre



Des parlementaires belges ont voté ce texte et refusé que d'ultimes amendements y soient apportés comme le proposait le groupe des Verts.

Il s'agit :

- de Mesdames Véronique DE KEYSER et Kathleen VAN BREMPT, et de Messieurs Frédéric DAERDEN, Saïd EL KHADRAOUI et Marc TARABELLA, pour le P.S. et le S.P.A. ;
- de Mesdames Anne DELVAUX et Marianne THYSSEN, et de Messieurs Ivo BELET, Jean-Luc DEHAENE et Mathieu GROSCH, pour le C.D.H. et le CD&V ;
- de Mesdames Annemie NEYTS-UYTTEBROECK et Frédérique RIES, et de Messieurs Louis MICHEL, Dirk STERCKX et Guy VERHOFSTADT, pour le M.R. et l'Open V.L.D.
- de Madame Frida BREPOELS pour Groen.

Nul doute que ces femmes et hommes politiques portent une responsabilité dans les mauvais traitements qui seront infligés de façon tout à fait légale à des animaux dépouillé de leur statut d'être sensible.

Certains l'ont compris et tentent de justifier leur parti pris auprès d'une opinion publique qu'ils savent majoritairement défavorable à l'expérimentation animale... S'ils ont voté ce texte, disent-ils, c'est qu'ils pensaient aux malades en attente de traitement dans nos hôpitaux ! Pathétique pathos ! Que l'on se berce, ou pas, des illusions avancées que promet depuis fort longtemps l'expérimentation animale, rappelons que la directive en question concerne les traitements faits aux animaux d'expérience et non les traitements destinés aux malades !

Les malades en sursis que nous sommes tous trouveront-ils du réconfort à savoir que les chiens et les chats errants pourront à nouveau finir dans l'enfer des labos, que leur cage thoracique pourra y être ouverte sans qu'ils soient anesthésiés ? Non ! Cent fois non !

A vous dès lors de montrer votre désapprobation à celles et ceux font si peu de cas de la souffrance des animaux et de votre sensibilité.

Marche Parrainée

Le beau temps n'était pas vraiment de la partie ce dimanche 12 septembre !



S.E.A. remercie d'autant plus chaleureusement tous ceux qui se sont déplacés et ont évité, par leur présence, que la journée ne prenne des allures de « no man's land ».

Grâce à leur implication, mais aussi aux dons qui ont été généreusement versés sur le compte de l'association, **S.E.A.** est en mesure d'annoncer un joli bénéfice de 2252,50 euros !



GRAND MERCI A TOUS !

Tous unis pour les défendre



25 SEPTEMBRE 2010

25 SEPTEMBRE 2010



MANIFESTATION A PARIS CONTRE LE VOTE DU PARLEMENT

Les jeux ont beau être faits, rien n'aurait pu empêcher les associations préoccupées de la détresse présente et à venir des animaux de laboratoire d'aller crier leur colère assez fort que pour qu'elle parvienne jusqu'au parlementaires européens responsables de mesures légales si peu favorables aux animaux !



Deux manifestations ont été organisées parallèlement à Paris et à Rome ce samedi 25 septembre. S.E.A. ne pouvait se satisfaire de ne pas en être et a tenté de mobiliser un maximum d'associations et de personnes sympathisantes autour de l'événement. Un car a été affrété par S.E.A. pour transporter ce petit monde extrêmement mobilisé et déterminé jusque Paris.

Au terme d'une journée riche en émotions et en rencontres, nos conclusions sont confortées : nous ne pouvons laisser le monde politique se désintéresser à ce point de la souffrance animale sans réagir et réagir encore



Tous unis pour les défendre

